

## **RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**Valérie Bouchard**

**Steeve Roy**

Audience du B.A.P.E.

Deuxième partie  
Mémoire  
Projet Rabaska

Beaumont, 8 janvier 2007

Nous avons une petite fille de 11 mois. En devenant parent, plusieurs préoccupations peuvent s'en suivre. En ce moment, même si nous demeurons à moins d'un kilomètre des installations possibles du projet Rabaska, ce qui nous préoccupe ce ne sont pas les premières années de construction et d'exploitation ou les taxes générées par un tel projet. En fait, ce qui nous tient le plus à cœur, c'est la qualité de vie de notre fille, de sa génération et de celles d'après.

### **Développement durable**

À un moment où il faudrait réduire notre dépendance aux combustibles fossiles, Rabaska nous parle d'une croissance de la demande. C'est paradoxal. C'est l'inverse du développement durable. Lors de la première partie de l'audience, mes questions portaient sur ce sujet. Les réponses que nous avons obtenues étaient extrêmement décevantes. Notre première question portait plus particulièrement sur l'article 2 de la Loi sur le développement.

2. Dans le cadre des mesures proposées, le « développement durable » s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

Le développement durable est donc une manière de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. C'est un concept particulièrement engageant. Nous nous demandions comment ne pas compromettre la satisfaction des besoins des générations futures alors que le projet, de par sa nature, accroît l'exploitation d'une ressource non renouvelable. Rabaska nous a alors répondu en disant que le gaz naturel est une énergie de transition. Cette réponse ne nous satisfait pas, pour nous, désormais, tout projet doit répondre aux lois du développement durable. Il n'y a aucune raison d'accepter un projet pour dépanner. Nos enfants sont trop précieux pour cela. Rabaska se défend régulièrement en disant : « En attendant de... ». De notre côté, nous ne comprenons pas. Tous les millions que les

promoteurs sont prêts à investir n'auraient pas pu servir à développer de vraies énergies propres. Bref, nous ne sommes pas du tout rassurés. Pourquoi un projet qui a une durée de vie de 50 ans serait la solution. Avec le réchauffement planétaire qui nous pend au bout du nez, il est urgent de penser à demain.

## **Les changements climatiques**

Dans le Plan d'action contre les changements climatiques, deux points ont particulièrement attiré notre attention. Nous ne pouvons nous empêcher de penser aux conséquences qui pourraient arriver.

### **1.1.2 Limiter le réchauffement climatique**

Les plus récentes recherches internationales suggèrent qu'un réchauffement de plus de 2 °C à l'échelle planétaire par rapport aux températures moyennes de la période préindustrielle risquerait d'avoir de graves répercussions pour les activités humaines, la biodiversité et la sécurité des populations. Même si dans l'état actuel des connaissances, l'incertitude demeure quant à l'évaluation de ce seuil de réchauffement critique, cette prévision est néanmoins très inquiétante dans la mesure où le territoire québécois, qui est situé à des moyennes et hautes latitudes, devrait connaître un réchauffement plus accentué comparativement à la plupart des territoires à l'échelle planétaire. Le Québec accueille favorablement l'idée de limiter le réchauffement sous le seuil de 2 °C, en considérant toutefois qu'étant donné sa situation nordique, le seuil est vraisemblablement déjà trop élevé pour empêcher que ne surviennent des perturbations majeures sur son territoire. Il faut plutôt prendre les moyens disponibles pour contribuer à limiter le plus possible le réchauffement climatique.

### **1.1.3 Protéger la sécurité publique**

Les changements climatiques menacent la sécurité des personnes ainsi que l'intégrité d'infrastructures et de constructions diverses, notamment en milieux nordique et côtier. Ils menacent aussi de réduire l'abondance des ressources naturelles, d'en modifier la qualité et de fragiliser les écosystèmes. Puisque les réductions d'émissions prévues à la suite de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto ne pourront pas ralentir suffisamment les changements climatiques, la mise en place de mesures d'adaptation efficaces s'avère incontournable pour la société québécoise.

D'après le Plan d'action sur les changements climatiques de Québec, il est vraisemblable de croire que le Québec subisse des perturbations majeures dues aux changements climatiques sur son territoire. De quelles perturbations majeures s'agit-il ? Dans quelle mesure le projet Rabaska contribue-t-il à limiter les conséquences de ces perturbations ? Pendant combien de temps les perturbations du climat se feront-elles sentir ? Est-ce que les plus jeunes générations pourront vivre sous un climat semblable au nôtre ? Si le Québec doit subir une augmentation de la

température plus grande que la moyenne, est-ce que les perturbations seront, elles aussi, plus grandes ? Selon nous, l'augmentation du niveau des océans pourrait avoir fort probablement un effet sur le port de Rabaska ou encore sur les ports d'où proviendra le gaz naturel.

### **Les gaz à effet de serre**

Le gaz naturel est une source de GES, dans le monde, quelle est la part des émissions de GES qui sont dues à l'utilisation du gaz naturel ? Rabaska dit qu'il y aura réduction des émissions de GES parce que le gaz est moins polluant que le mazout ou le charbon. Cependant, il est plus polluant que l'hydroélectricité. Si le gaz naturel remplace l'électricité parce qu'il est moins cher, est-ce que la réduction des émissions sera aussi importante ? Sûrement pas, car, au Québec, l'électricité est à 95% de source non émettrice de GES et elle est également renouvelable. De plus, il ne faudrait pas une grande erreur de précision pour que le projet entraîne une augmentation des émissions de GES préalablement prévues. Même si on remplaçait le pétrole par le gaz naturel, la réduction des émissions de GES de 50% qu'il faut atteindre pour 2050, selon le gouvernement fédéral, ne serait même pas possible.

### **Aucun effet sur la longévité des réserves canadiennes de gaz naturel**

Concernant l'effet du projet Rabaska sur la longévité des réserves canadiennes de gaz naturel, nous avons obtenu comme réponse qu'il en n'avait aucun. Pourquoi alors s'acharner à vouloir implanter un tel projet qui n'a peu ou pas d'impact sur la durabilité du bassin dans l'Ouest ?

Après avoir pris connaissance de la première partie de l'audience, nous ne sommes pas du tout convaincus qu'il est nécessaire d'implanter un projet de la sorte. Nous nous posons encore beaucoup de questions. Nous sommes toujours aussi inquiets, si une telle infrastructure voit le jour, cela sera irréversible. Dans quelques décennies, nos enfants et nos petits-enfants vivront avec les conséquences de nos choix. Il est clair que nous souhaitons fermement que la décision qui sera prise par nos décideurs saura nous donner confiance en l'avenir.

Valérie Bouchard  
Steeve Roy